BRUXELLES LOGEMENT
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

CONTACT **Inspection Régionale du Logement**

Arnaud VERBEEREN
T 02/204.12.54
averbeeren@gob.brussels

Administration communale de Bruxelles
Monsieur le Bourgmestre
Rue des Halles 4
1000 Bruxelles

NOTRE RÉF. SG/JFL/av/04-01-**0037040**/339945
A rappeler dans chaque communication

VOTRE RÉF.

CONCERNE Logement situé Rue Terre-Neuve 16 (rez-de chaussée), 1000 Bruxelles.

Délivrance d'une attestation de contrôle de conformité

ANNEXES 1 page (copie du courrier de délivrance de l'attestation de contrôle de conformité).

BRUXELLES 22/12/2025

Monsieur le Bourgmestre,

Le 13/11/2025, Monsieur Karim BEN RAIS a introduit une demande d'attestation de contrôle de conformité pour le logement mentionné ci-dessus.

Lors de notre visite du 15/12/2025, nos inspecteurs ont constaté que l**e logement est conforme au Code bruxellois du Logement.**

L'interdiction de continuer de proposer à la location, mettre en location ou faire occuper le logement qui vous a été communiquée en date du 16/01/2019 est donc levée.

Si cette décision avait fait l'objet de mesures d'exécution de votre part, celles-ci peuvent également être levées.

Vous trouverez en annexe l'attestation de contrôle de conformité délivrée.

Avec nos salutations distinguées,

Po

Sophie GREGOIRE
Directrice
Fonctionnaire dirigeant